

INTÉGRATION DE LA GRILLE DE « A type » DANS LE STATUT PARTICULIER DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL...

CEUX QUI LA VEULENT ou CEUX QUI LA REFUSENT

C'EST LEUR DROIT : MAIS QU'ILS LE DISENT !

RAPPEL

L'**UNSA ITEFA** s'est mobilisée, **dès novembre 2008**, pour la revalorisation du corps de contrôleurs, par l'intégration dans son statut particulier de la grille de A type, depuis plus de 18 mois : **en montant un dossier complet statutaire** et en rencontrant trois cabinets différents ! Dès janvier 2009, l'**UNSA ITEFA** a lancé un appel aux autres syndicats pour constituer **une intersyndicale forte pour peser sur cette revendication légitime. Seule, FO TRAVAIL y a répondu... !!!**

Les contrôleurs du travail (CT) ont d'ailleurs répondu à cette attente, notamment par la signature d'une pétition ayant recueilli environ 1600 signatures, et en refusant clairement les projets de « déclassement » et de « non reconnaissance » de leur métier induits par la refonte de la catégorie B.

AUJOURD'HUI

Les CT ont montré leur mobilisation et leur détermination lors du CTPM du 16 décembre dernier, interpellant l'administration pour obtenir un rendez-vous avec le cabinet du ministre sur ce dossier.

Mais, la proposition du cabinet fut « biaisée », puisqu'il a invité chaque organisation syndicale à le rencontrer en bilatérale pour aborder tous les sujets, mais surtout pas uniquement celui des CT.

Quelles ont été les propositions des OS, notamment CFDT, CGT, SNU, qui se sont rendues à ces bilatérales, concernant les revendications spécifiques des CT ? Un saupoudrage, un « bricolage indiciaire », un hypothétique grade fonctionnel... De fait, leur dilution et leur disparition !



Pour l'**UNSA ITEFA** et **FO TRAVAIL**, qui portaient ce dossier, depuis plus d'un an (janvier 2009), notre exigence d'être reçues ENSEMBLE était légitime. Le cabinet nous a opposés **une fin de non recevoir**

En conséquence, l'**UNSA ITEFA** et **FO TRAVAIL**, **fidèles à leur engagement**, ne se sont pas rendues au rendez-vous :

L'adage, « **diviser pour régner** », ne nous ayant pas échappé...

Actuellement, où en sommes-nous ?

Force est de constater que l'administration joue « la carte du temps » et du **pourrissement** de la situation, en attendant que vienne sur la table la mise en place du **Nouvel Espace Statutaire** (NES) ; en résumé, *la fin, à terme, du statut particulier du corps des contrôleurs du travail dans ce vaste « fourre tout » administratif qui se profile, avec toutes les modifications organisationnelles qui se mettent en place dans les services.*



Effectivement, il ne faut pas se méprendre sur l'intitulé de cette nouvelle grille : **il ne s'agit pas là d'un nouvel espace indiciaire, qui serait un simple repyramidage de la catégorie « B », mais bien les prémices d'un statut unique, donc statutaire, incluant tous les corps de catégorie « B » sans distinction aucune!**

Les propos tenus par certains, affirmant que le corps des contrôleurs du travail n'a rien à craindre, sont dangereux, irresponsables et à horizon limité !!!

Mais où sont donc les volontés syndicales NATIONALES

De voir aboutir la revendication :

**« POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE
DU CORPS DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL ».**

Force est de constater que l'expression écrite des différentes organisations syndicales sur ce dossier n'a pas été volontariste, et n'a pas montré l'impérieuse nécessité de reconnaître au corps des contrôleurs du travail, *la place qui est la sienne au sein des services, corps pivot* dans l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues au sens du BIT et dans le droit fil du rapport du Comité Economique et Social.

« Position commune quand tu nous tiens, tout est justifiable !!! »

Ainsi, la CGT demande le 2 décembre 2009 que, « dans l'immédiat, il est urgent d'obtenir le retrait du décret instituant le « Nouvel Espace Statutaire », et au moins la sortie du corps des Contrôleurs du Travail de ce « NES » (corps à statut particulier couvert par la protection prévue par les articles 6 et 7 de la convention 81 de l'OIT », sans plus de précision sur l'intégration de la grille de « A type » dans le statut particulier !!!

De même, dans sa déclaration liminaire au dernier CTPM de décembre 2009, la CFDT revendique certes « une amélioration significative de la grille indiciaire bien supérieure à celle proposée dans le cadre de cette réforme... »

Mais, elle a surtout « réclamé et obtenu à la mise en œuvre d'un nouvel examen professionnel de passage des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail pour sortir du scandaleux carcan de la liste d'aptitude (dont les promotions doivent aussi s'accroître) car il faut augmenter considérablement la promotion des Contrôleurs du Travail vers les catégories A. » (sic !!!)

Nous laissons à la sagacité des Contrôleurs du travail de telles réponses pour percevoir l'agilité d'écriture exprimant le refus de les voir passer en « A », **par l'intégration de la grille**, surtout lorsqu'on perçoit la volonté du budget maintenant vis-à-vis des A, dont les inspecteurs du travail, menacés à leur tour par un déclassement détourné en carrière au profit d'un nouveau grade dit « fonctionnel ».

**À suivre ... mais le « feuilleton » est fort triste
Pour le Code du travail et les salariés.**

Ne soyons pas dupes ! Ce ne sont : ni les quelques points accordés par des échelons supplémentaires dans le haut du troisième grade ni le rajout d'échelons au milieu du deuxième grade, et pourquoi pas la mise en place d'un grade fonctionnel qui vont consolider la place des contrôleurs du travail au regard de leur statut particulier : **c'est un leurre !**

Le seul but recherché est d'allonger inexorablement le déroulé de leurs carrières avant de les diluer dans le Nouvel Espace Statutaire, au mépris de leur mission de service public ? Sans que soient fournies les réactions du BIT ni les impacts par rapport aux conventions OIT à nos questionnements légitimes ?

POUR L'UNSA ITEFA, FO TRAVAIL : IL EST GRAND TEMPS DE RÉAGIR !

☹ **Ne soyons pas attentistes**, les contrôleurs du travail ont toujours dû se battre pour obtenir une reconnaissance de l'administration et de la ligne hiérarchique. L'accession à la CII, en 2003, n'a été possible que par la lutte syndicale **et la mobilisation massive de tous les contrôleurs du travail, sans discrimination de leur affectation et rien d'autre !**

HALTE AU DOUBLE LANGAGE DE CERTAINS : AU NIVEAU LOCAL ET NATIONAL !



Pour l'**UNSA ITEFA** et **FO TRAVAIL**, aucune ambiguïté : les congrès de chacune de nos organisations syndicales, l'un en octobre 2008, l'autre en novembre 2008, ont voté une motion ou une décision spécifique pour la revalorisation du corps des contrôleurs du travail avec une mise en application immédiate en refusant le "bidouillage" indiciaire sur la catégorie B, voulu par certains !!!

L'appel de certains syndicats, en collectif local et régional, pour l'intégration de la grille de « A type » dans le statut des contrôleurs du travail, est louable, mais le message est brouillé puisque **leurs instances nationales y sont opposées !**

C'est pourquoi l'**UNSA ITEFA** et **FO TRAVAIL**, unies plus que jamais dans cette revendication légitime et attendue, continueront au niveau national, régional et local à exiger **l'intégration de la grille de « A type » dans le statut particulier des contrôleurs du travail.**



FAITES CONFIANCE COMME TOUJOURS

À L'UNSA ITEFA ET FO TRAVAIL !

CONTRÔLEURS : L'INTÉGRATION DE LA GRILLE DE « A TYPE »

C'EST POSSIBLE !

LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL N'ONT PLUS DE TEMPS À PERDRE !



L'UNSA ITEFA et FO TRAVAIL

APPELLENT À LA GRÈVE

TOUS LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL

LE MARDI 23 MARS 2010

EN DISANT MASSIVEMENT ET FERMEMENT AU MINISTRE DU TRAVAIL :

Non au mépris !

OUI à une juste reconnaissance !

TOUS ENSEMBLE : MOBILISONS-NOUS !

L'intégration de la grille de «A type» dans le statut particulier, c'est aussi la promesse d'une pension de retraite conforme aux missions exercées !

La retraite : c'est l'héritage de ceux qui n'ont pas d'héritage...